

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2012

Le vendredi 7 septembre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 2 septembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint - René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Olivier DUMAS - Gilbert BERRUYER – Mmes. Marie BLANCO - Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Florence MARGARON.

Excusés ou absents : M. Serge PERRAUD - Mmes. Sylvaine L'HOTE - Françoise MACHUT (pouvoir à M. Olivier DUMAS).

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



- Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 45.

- Monsieur le Maire signale au Conseil que Mme. Françoise MACHUT, empêchée, a donné pouvoir à M. Olivier DUMAS.

- Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 juin 2012.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire propose l'augmentation de la Taxe Locale d'Equipement.

- Il précise que le taux actuel est de 3,9 % et que cette augmentation sera portée à 5%. Elle concernera seulement les permis de construire signés avant le 1^{er} avril 2012 et dont les ouvertures de chantier n'ont pas été déposées avant cette date
- Il explique en outre que les Permis de Construire signés actuellement, font l'objet de l'application de la Taxe d'Aménagement dont le taux est de 5 %.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de délibérer pour voter le taux maximum applicable à la Taxe Locale d'Equipement.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

CREATION & SUPPRESSION DE POSTES D'EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil de Délibérer en faveur de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe pour une durée de 20 h par semaine (Poste tenu par Mme. HESSAS / entretien aux écoles).

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de permettre la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps plein et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps plein (Poste tenu par M. Jacques DJAOUTI / modification suite à réussite à un examen professionnel).

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

Madame Jocelyne DEROCLES informe le Conseil que les prolongations de CAE ne sont plus possible depuis cet été, sauf si la prolongation débouche sur une embauche.

Madame Jocelyne DEROCLES explique au Conseil les contraintes actuelles liées aux emplois nécessaires au fonctionnement des écoles : entretien, fonctionnement du restaurant scolaire, surveillance des enfants pendant les périodes péri-scolaires. Elle précise que pour le moment, l'engagement d'embauche n'a été pris que pour une personne et que la Commune reste en attente des lois à venir concernant les Contrats Avenir pour poursuivre sa réflexion.

Concernant les Emplois Aidés, il est bien précisé que la Commune de Roybon a toujours joué le jeu en embauchant nombre de personnes aujourd'hui titulaires mais ayant débuté sous Contrats Aidés.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Conformément à la délibération du 3 décembre 2010, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'application du Droit de Prémption Urbain, plusieurs déclarations d'intention d'aliéner des biens ont été reçues en Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas été fait usage du Droit de Prémption Urbain, compte tenu que la Commune n'a aucun projet dans les secteurs concernés.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE-CHAMBARAN

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire du 10 juillet 2012 a décidé la modification des statuts de la Communauté de Communes par la prise de la Compétence « Culture ».

M. Olivier DUMAS précise que cette prise de compétence entraînera la réflexion notamment, sur la création d'une Ecole de Musique Intercommunale, le soutien aux Associations d'enseignement de la musique, la création d'une médiathèque intercommunale et la mise en réseau des bibliothèques.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

En annexe à ce point, une discussion informelle pour sensibilisation à ces questions a lieu sur le futur des intercommunalités du secteur et sur le problème de la redevance des ordures ménagères.

CONTOURNEMENT ROUTIER DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire indique que les procédures d'acquisitions foncières se poursuivent et que plusieurs actes sont en cours de préparation chez le notaire. Il précise que les discussions entre la SAFER et les propriétaires n'ayant pas encore donné de réponse ferme se poursuivent favorablement. Il précise encore que le souhait de la Commune est de favoriser la négociation plutôt que la procédure de DUP.

Monsieur le Maire explique que certains supports des réseaux électriques et téléphoniques se trouvent dans l'emprise du projet et que la Commune étudie actuellement avec les services d'ERDF et du SEDI les possibilités de déplacement ou d'enfouissement de ces réseaux.

Monsieur le Maire indique encore que sur demande de la DDT, le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau devait être complété notamment en ce qui concerne les mesures compensatoires liées à la zone humide. Il indique qu'en collaboration avec le SIEG également concerné par la mise en place de mesures compensatoires, la Commune a sollicité un bureau d'études spécialisé (Iris conseil pour 7545,00 € HT) qui après une étude faunistique et floristique complète remettra un rapport et un plan de gestion qu'il conviendra d'intégrer au dossier.

Le dossier ainsi complété devra être validé par les services de la DDT puis fera l'objet d'une enquête publique.

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DIGUE SU L'AIGUE NOIRE ET CURAGE DU LAC

Messieurs Serge SECOND et Daniel POSTIC expliquent au Conseil que les travaux de génie civil sur le second déversoir et sur la nouvelle tourelle de vidange sont maintenant terminés. Les travaux se poursuivent normalement avec la reconstitution d'un système de drainage cohérent en pied de digue (travail non prévu au marché mais imposé par la DREAL pour des raisons de sécurité), la reconstitution de la digue de part et d'autre du déversoir nouvellement construit, la pose de la métallerie sur la tourelle de vidange, les derniers mouvements de terre et la revégétalisation du site.

Ils précisent qu'un ensemble de points financiers litigieux devront être négociés avec l'entreprise avant la fin des travaux (imputation du coût des travaux d'urgence liés à l'évènement pluvieux d'avril entre autres).

Ils font également le point sur le curage du lac et l'élimination des limons :

- La loi a changé au printemps et impose désormais une étude d'impact lourde et longue pour tout épandage de limons sur des terres agricoles. Ces limons sont considérés par la loi comme des déchets.
- Les analyses faites sur les limons du lac de Roybon montre leur non-toxicité, leur innocuité mais aussi leur faible valeur agronomique.
- Compte-tenu de l'urgence dans laquelle la Commune se trouve de faire évacuer ces limons, ceci afin de pouvoir procéder au remplissage de la retenue pour permettre une saison touristique 2012 digne de ce nom (pêche et baignade),
- Compte-tenu des délais demandés pour les études d'impact qui auraient pu permettre un épandage sur des terres agricoles proches,
- Compte-tenu que le stockage éventuel des limons à proximité dans l'attente des résultats d'une étude d'impact pour épandage agricole nécessiterait lui-même une étude d'impact tout aussi lourde ainsi que des mesures de protection du milieu très conséquentes (drainage des lixiviats, digue de protection...)
- **Il a été décidé d'abandonner l'hypothèse d'un épandage agricole au profit d'une mise en décharge sur la plaine de Bièvre.**

Cinq entreprises ont été consultées dans l'urgence. L'entreprise CHEVAL FRERES a été retenue (138 500 € HT) et les travaux d'une durée évaluée à trois ou quatre semaines pourront commencer dès le mardi 11 septembre 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la démarche décrite ci-dessus et de délibérer en faveur de la solution retenue et du choix de l'entreprise.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

Modification du règlement de la cantine scolaire : Mme. Jocelyne DEROCLES explique au Conseil que le nombre très variable et parfois très important d'enfants mangeant au restaurant scolaire les vendredis rend l'organisation difficile. Elle propose la modification suivante du règlement du restaurant scolaire : les inscriptions ponctuelles pour le vendredi seront à faire le mardi avant 9h au lieu du jeudi. Ceci laissera une plus grande marge pour mieux organiser l'accueil des enfants ce jour-là. Le règlement reste inchangé pour les autres jours : inscription avant 9 h le jour ouvré précédent le repas.

Inscription pour la garderie péri-scolaire : Dans le même sens que ce qui précède, Mme. Jocelyne DEROCLES propose la stricte application de ce qui avait été prévu à l'origine dans le règlement de la garderie péri-scolaire : inscription huit jours à l'avance.

Ces prescriptions feront bien sûr l'objet d'une large information auprès des familles.

Réflexion concernant le portage de repas à domicile : Mme. Jocelyne DEROCLES fait part au Conseil des problèmes de gestion des heures/employés liés au portage des repas à domicile. Elle rappelle que cette tâche nécessite 3 heures de travail quotidien pour un employé. Elle propose une réunion de la commission ad-hoc afin de réfléchir à une solution plus satisfaisante pour la Commune.

Forage d'essai au Peyrinard : M. René CHOC signale au Conseil que le SIEG a obtenu autorisation pour un forage d'essai dans la nappe profonde sur le site de la station de pompage du Peyrinard (150 à 200 m). Il rappelle que le but d'un pompage à terme dans cette nappe serait de renforcer le réseau, de ne plus prélever l'eau du captage de la Verrerie et ce faisant, de laisser un meilleur débit d'étiage à la Galaure.

En annexe, M. René CHOC indique que le SIVOM de Saint-Marcellin a maintenant achevé sa station d'épuration de Saint-Sauveur et que les gestionnaires du SIVOM attendent avec impatience la mise en route du Center-Parcs dont les effluents seront traités par cette station. Il précise que les entreprises pour l'installation de l'assainissement collectif ont été retenues depuis longtemps par le SIEG suite aux appels d'offres.

Extension du Camping de Châteauneuf de Galaure : Monsieur le Maire signale au Conseil un projet d'une importante extension avec la mise en service de nombreux bungalows de tourisme.

Plan Local d'Urbanisme : une réunion avec l'urbaniste et les services de l'équipement est programmée dans les jours à venir concernant la modification du PLU en cours, afin de pouvoir conclure dans les meilleurs délais cette modification (enquête publique).

Center-Parcs / Compromis de vente des terrains : Monsieur le Maire indique au Conseil que l'acte de prolongation du compromis de vente initial sera échu le 31 octobre 2012 et qu'il y aura lieu lors de la prochaine réunion de délibérer officiellement afin que le Conseil puisse réaffirmer sa volonté de voir aboutir le projet et autoriser M. le Maire à signer un nouvel acte de prolongation. Le Conseil réaffirme son impatience à conclure.

Rendez-vous avec le nouveau préfet : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris rendez-vous avec le nouveau Préfet de l'Isère. Cette rencontre permettra de faire le point sur divers dossiers : Center-Parcs, finances communales, contournement...

Maison médicale : Une visite de la Maison Médicale de Corps a eu lieu cet été avec les soignants. La Commune va revenir auprès de l'ARS pour relancer les demandes de subventions. La réflexion quant au lieu d'implantation reste ouverte....

Devenir de l'ancien Collège : Le projet de Collège pour jeunes autistes semblera sûrement difficile à aboutir. Le Conseil ne pourra pas faire l'impasse d'une décision relativement rapide sur le devenir de ce bâtiment.... Utilisation par le Village d'Enfants ? Maison médicale ? Mairie ?...

Résidence du Temple : Les travaux ont repris après la trêve estivale et suivent leur cours normalement.

Place du Maquis de Chambaran : Au vu de la conjoncture financière, il est encore nécessaire d'optimiser les aides. Concernant les opérations d'éclairage public, l'ouverture des plis peut être déclenchée. Les travaux seront faits sur 2013.

Rénovation de l'éclairage public : M. Roland Chancrin signale la fin des travaux d'éclairage public : 30 points d'éclairage (ampoules de 100 W / faible consommation) ont été mis en place sur la montée de Murinais, Impasse de la Sapinière, rue du 19 mars 1962 et sur le Chemin de l'Isle. ...

Véhicules communaux : M. Roland CHANCRIN signale l'arrivée prochaine (fin septembre) du nouveau tracteur destiné aux services techniques : tracteur Kubota acquis chez Giraud Motoculture pour la somme de 28 000 € TTC avec lame de déneigement, saleuse et reprise du tracteur bleu de marque Iseki.

- Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 30.

